



Urgence pour Marina Petrella

Les Ceméa d'Ile de France ont souhaité lors de leur conseil d'administration du 20 juin 2008 informer l'ensemble du réseau national de leur soutien à *Marina Petrella* ancienne « brigadiste » italienne en instance d'extradition vers l'Italie et militante des Ceméa d'Ile de France.

Marina Petrella a effectué sa formation DEFA à l'Infop-Ceméa (de janvier 2002 à décembre 2003). Elle n'a jamais caché son passé dans les brigades rouges... et jamais ne s'en est glorifiée. Pour elle, cela renvoyait à une autre période de sa vie qu'elle ne voulait ni ne souhaitait annuler, renier ni dénier, mais avec laquelle une distanciation avait pu s'opérer grâce à sa venue en France et à une nouvelle vie possible.

Après son DEFA, elle est devenue comme certains de ses camarades de promotion militante des Ceméa. Sa cooptation a fait l'objet d'un échange dans l'équipe, son histoire étant loin d'être « anodine », car sans connaître dans le détail les faits qui lui étaient reprochés, l'équipe savait que Marina avait été à un haut niveau de responsabilité dans les brigades rouges- elle l'avait signalé lors de son entretien de sélection - et de ce fait avait été certainement impliquée directement ou indirectement dans les attentats ou actes de violence commis et revendiqués par les brigades rouges. L'équipe savait aussi que le président de la république d'alors (F. Mitterrand) avait engagé la parole de l'état en affirmant que la France n'extraderait pas les anciens « brigadistes » qui avaient abandonné toute activité politique violente et radicale. Les attitudes concrètes de Marina en formation et sur son terrain professionnel, ses références aux valeurs humanistes, progressistes et démocratiques, à celles de l'éducation populaire et de l'éducation nouvelle, ont amené l'équipe à envisager positivement sa cooptation, Marina incarnant d'une certaine manière le principe de progrès et de transformation si important aux militants de notre mouvement.

Chacun, aujourd'hui connaît la suite : le 21 août 2007, convoquée pour des formalités administratives, Marina est arrêtée au commissariat d'Argenteuil.

Dès août 2002, un renversement brutal de la politique française s'était traduit par la remise de Paolo Persichetti, lui aussi réfugié, aux autorités italiennes. En 2004, c'est Cesare Battisti que la France tentait d'extrader.

Depuis cette date, des militants des Ceméa et des militants politiques ont contribué de manières diverses au soutien de Marina, qui se sentait menacée. Et puis le quotidien a repris le dessus entre nouvelle vie de famille (Marina est mère d'une fillette de 10 ans) et travail dans le secteur social, jusqu'à ce 21 août 2007 où sa vie a basculé d'abord par son incarcération à la prison de Fresnes et par la réponse positive de Nicolas Sarkozy à la demande d'extradition réitérée par le gouvernement italien.

Chacun (e) a pu suivre depuis, à travers les médias, les différentes péripéties de sa lutte et de ses soutiens pour empêcher son extradition dont le décret a été signé le 9 juin dernier par le premier ministre.

Pour nous, militants des Ceméa d'Ile de France, il ne s'agit pas de prendre position par rapport au passé et à l'activité dans les brigades rouges de Marina mais d'apporter notre soutien à une militante qui vit une situation qui heurte nos valeurs d'un triple point de vue :

D'abord d'un point de vue de l'urgence humanitaire. 10 mois d'incarcération avec refus de mise en liberté provisoire, la séparation d'avec ses filles et les perspectives d'une vie carcérale sans fin ont miné l'état physique et mental de Marina. Le médecin de la prison de Fresnes a noté le 11 avril « état dépressif gravissime, douleur morale, idées de mort extrêmement prégnante, angoisse avec vécu somatique, sensation d'avenir bouché, l'ensemble évoquant une crise suicidaire franche et très inquiétante ». Fanck Johannès journaliste au Monde dans son article paru le 1^{er} juillet poursuit : le 9 juin, un autre médecin s'alarme de cet « abandon de vie » et relève « qu'elle perd 2kg par semaine », « son état ne l'intéresse plus, Mme Petrella ne se nourrit plus, ne boit plus, ne communique plus et lâche prise dans un état de dépression important ».

Cette situation a amené ses avocats à demander au gouvernement d'appliquer la « clause humanitaire » de la Convention européenne d'extradition de 1957 qui autorise à ne pas extraditer une personne « en raison de son âge ou de son état de santé ».

Ensuite du point de vue du respect de la parole donnée de l'état, fait encore plus d'actualité quand on évoque les derniers engagements du président de la république en direction des rebelles des FARC d'être accueillis en France quelle que soit la gravité de leurs crimes s'ils renoncent à la lutte armée.

Comme l'évoque Jean Pierre Dubois président de la Ligue des Droits de l'Homme dans une lettre adressée au premier ministre le 10 juin 2008 « la fin de certaines tragédies est à ce prix » et pourquoi donc pas celle des « années de plomb » période tragique que l'Italie a connu il y a plus de vingt cinq ans.

Au nom de quoi, Marina Petrella qui s'est installée en France en 1993 dans une totale transparence et qui s'est engagée à rompre avec tout usage de la violence, conformément aux conditions posées alors par la France pour lui offrir asile, verrait-elle la parole de l'état non tenue ? Cette situation évoque plus l'arbitraire que ce que l'on est en droit d'attendre d'une parole donnée de l'état qui a une responsabilité morale mais aussi éducative. L'état s'inscrit-et il doit s'inscrire- obligatoirement dans la durée. Il dépasse en cela les êtres qui l'ont construit, le construisent et le font fonctionner. Cette dimension du dépassement temporel et donc d'assurance de pérennité fonctionne comme symbole et possède une dimension quasi sacrée.

Rompre cette parole, c'est produire une rupture d'un des rôles possible de l'état : celui d'être éducateur, c'est-à-dire celui qui par son inscription dans le temps protège, contient et permet transformation et passages.

A travers l'extradition de Marina Petrella, c'est la confiance dans l'état –et pas seulement celle d'un gouvernement- qui est posée.

Enfin du point de vue de nos principes fondateurs qui considèrent que l'on peut évoluer voire se transformer au cours de sa vie. Si l'on remet en cause cette possibilité offerte à Marina de reconstruire une vie différente, on la remet aussi en cause pour tout ceux qui souhaitent sortir d'une condition dans laquelle les circonstances de la vie les enfermeraient : les jeunes des cités, les personnes handicapées, les classes populaires, les femmes...

Pour Marina, comme pour les autres anciens brigadistes, leur venue en France dans les conditions précisées plus haut a contribué, par le décalage dans cet « espace-temps-tiers » à une transformation profonde de leur mode de penser, d'agir et de vivre. Cette possibilité créée a certainement à voir avec la notion d'espace transitionnel (D Winnicot) ou plus proche de nous celle d'espace culturel intermédiaire (A. Sirota). Ce nouveau cadre de vie par les possibles offerts a permis une distanciation et une élaboration, éléments clés des transformations opérées par Marina et ses anciens camarades.

Extrader Marina Petrella aujourd'hui c'est annuler cette transformation, ne pas la reconnaître et irrémédiablement la détruire en détruisant par là même la personne.

Les faits qui sont reprochés par la justice italienne à Marina Petrella (assassinat) remontent à une période très trouble de l'histoire de l'Italie (les années de plomb) ou des dizaines de milliers de militants (d'extrême gauche et d'extrême droite) basculèrent dans la lutte armée.

Pour cela, Marina a déjà effectué huit ans de prison de détention préventive (qui vit la naissance de sa première fille) à une période où dominaient l'état d'urgence et les procédures d'exception. Sa venue en France a permis à Marina de sortir par le haut de cet « accident de l'histoire » en lui permettant, ainsi d'ailleurs qu'aux autres brigadistes ayant fait le même choix, pris dans les affres de la rupture et de la révolte, de rejoindre la démocratie, et d'en devenir acteurs et défenseurs.

S'opposer à l'extradition de Marina, se justifie à nos yeux par l'urgence de sa situation personnelle mais aussi par des arguments de fond qui concernent nos principes éducatifs et une certaine vision de la parole donnée de l'état.

*Le Conseil d'Administration
des Ceméa d'Ile de France*

suite à sa réunion du 20 juin 2008

Sites

Ceméa : <http://www.cemea.asso.fr/>

LDH : <http://www.ldh-france.org/>

Parole Donnée : <http://www.paroledonnee.info/>